

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Septième session ordinaire

28 juin – 2 juillet 2005

Tripoli (LIBYE)

EX.CL/186 (VII)

Original: Français

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU
TRAVAIL, ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'U.A**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU TRAVAIL, ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'U.A

I. INTRODUCTION

Il faut rappeler que le Comité Technique Spécialisé (CTS) sur la santé, le travail et les affaires sociales n'a pas encore été mis en place, et que son règlement intérieur n'a pas encore été approuvé. Par conséquent, il est fait référence aux dispositions de l'article 2 de l'ancien Règlement intérieur de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'ex OUA pour la présentation du présent rapport par le Président de la Commission de l'Union Africaine, au Conseil Exécutif pour examen, observations et transmission ultérieure à l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour approbation au nom de la Commission. Le rapport concerne les conclusions de la 3^{ème} Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union Africaine qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 18 au 23 avril 2005 à l'invitation du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud.

2. La réunion de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'U.A s'est déroulée en deux sessions, à savoir celle des experts et celle des Ministres. Elle a entre autre, examiné les points suivants : Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) par rapport aux questions de travail et d'emploi, Informations sur les résultats du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, le Projet de Cdre de Politique Sociale, le Suivi du Cadre d'orientation et de Plan d'action sur le Vieillissement (création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement), les activités dans le secteur de la pêche (Normes proposées par le BIT pour le secteur de la pêche), le Cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail ainsi que l'Emploi des jeunes, ainsi que le rapport sur les activités des membres africains du Conseil d'Administration du BIT.

3. Il faut souligner aussi qu'en marge de la Conférence internationale du travail qui a eu lieu à Genève du 31 mai au 16 juin 2005, le bureau de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union Africaine s'est réuni pour examiner les actions à entreprendre pour assurer un suivi efficace des recommandations de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union Africaine ainsi que des résultats du sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, septembre 2004)

4. Les conclusions, recommandations et propositions de la réunion conjointe sont donc soumis à l'appréciation du Conseil Exécutif pour transmission à l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700 Fax : 517844

**TROISIEME SESSION ORDINAIRE
COMMISSION DU TRAVAIL ET DES
AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE
18-22 AVRIL 2005
JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD)**

LSC/Min/Draft/Rpt (III)

**PROJET DE RAPPORT DE LA
REUNION DES MINISTRES**

PROJET DE RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La réunion des ministres de la 3^{ème} session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine s'est tenue le 22 avril 2005, au Centre des Congrès Ceasars, à Johannesburg (Afrique du Sud). Il a été décidé que le Règlement intérieur de la Session serait celui de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'OUA.

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les experts des délégations des Etats membres suivants de l'Union africaine: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sahraouie, Sénégal, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Etaient également représentés à cette réunion les institutions des Nations unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des partenaires à la coopération et les amis d'Afrique ci-après: Cuba, l'Etat de Palestine, OAT, OIF, United Nations, PAM, OIM, ICFTU, CAFRADES, OATUU, IAR, HELPAGE International, BIT, SATUCC, PNUD, WFO, CONSAWU, NACTU, CICR, UNAIDS, OMS.

III. SEANCE D'OUVERTURE

Allocution du Ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative de la République du Bénin

4. Dans son allocution, le Ministre a exprimé ses remerciements au pays hôte et aux organisateurs pour leur accueil et leur hospitalité. Il a ensuite rappelé que les travaux de la 2^{ème} session de la CTAS s'étaient déroulés au Bénin et a profité de l'occasion pour réitérer ses remerciements à tous d'avoir fait le déplacement à Cotonou et pour leur diverses contributions qui permettent de réfléchir ensemble sur les questions du travail et des Affaires sociales.

5. Le Ministre a mis en exergue les principaux thèmes en discussion, en particulier :

- le projet de politiques sociales pour l'Afrique,
- l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement,

- le cadre stratégique en matière de migration en Afrique.

6. Il a souhaité que l'examen de ces thèmes, se fasse sur la base du bilan des politiques et actions passées, en tenant compte du chemin parcouru depuis la dernière session afin de relever les éventuels obstacles rencontrés et d'adopter des stratégies appropriées pour continuer la lutte pour le progrès social.

7. Le Ministre a par ailleurs rendu compte des activités menées au cours de son mandat, notamment le Sommet extraordinaire de Ouagadougou, la session spéciale de la CTAS à Genève, les réunions du Bureau de la CTAS et les principaux résultats que ces réunions ont parvenus, notamment les mesures prises par les Etats membres pour la mise en œuvre de leurs décisions et recommandations.

8. Il a enfin invité les Etats membres à traduire dans les faits les actions adoptées par la CTAS, tout en formulant des propositions concrètes sur l'amélioration du fonctionnement de celle-ci en particulier :

- la finalisation de son règlement intérieur
- la tenu par le bureau, d'une ou deux réunions intersession
- l'alternance des sessions, une au siège et la suivante dans un pays hôte
- l'implication de la CTAS dans les débats relatifs à la lutte contre la pauvreté, s'agissant notamment de la préparation de la position commune africaine relative à la revue des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lors de la tenue de la réunion des Ministres des Finances.

Allocution du Représentant de HelpAge International – Région Afrique

9. Dans son allocution M. Tavengwa M. Nhongo, Représentant régional de HelpAge International – Centre Régional pour l'Afrique a indiqué qu'avec l'augmentation de la population des personnes âgées se posent un certains nombres de défis. Ils représentent les plus pauvres des pauvres et les plus vulnérables à la crise socio-économique qui affecte le continent en particulier le fléau du VIH/SIDA. Il a souligné que si l'on n'adopterait pas des mesures visant à lutter contre la pauvreté cette population serait encore plus pauvre. A cet égard, il a mis l'accent sur le fait que la protection sociale, les caisses de retraite universelles, et les transferts de ressources financières pourraient être utilisés comme mécanismes de réduction de la pauvreté pour pallier les besoins des personnes âgées.

10. Il a noté que l'objectif essentiel de la protection sociale peut être résumé comme suit : empêcher, mitiger et promouvoir les capacités permettant de faire face aux aléas auxquels se trouvent confrontés les personnes âgées, les aider à sortir de la pauvreté ; et permettre aux pauvres les moins dynamiques à vivre une vie décente avec des conditions de vie adéquate. Il a ajouté que les activités relatives à la protection sociale devront cibler les populations, les ménages, et

les personnes les plus vulnérables et celles qui sont infectées et affectées par le VIH/SIDA y compris les orphelins du VIH/SIDA. S'agissant des transferts de ressources financières, il a indiqué que ces transferts pourraient servir aux pauvres pour élaborer leur niveau de vie. Pour conclure, il a mis l'accent sur le fait que les gouvernements devraient créer un environnement et des politiques favorables à la mise en œuvre effective de la protection sociale et générer des ressources par la mise en œuvre de programme de taxation. Il a indiqué que même les pays les plus pauvres peuvent avoir accès aux programmes de protection sociale.

Allocution du Représentant du Conseil exécutif de la Confédération panafricaine des Employeurs (CPE)

11. Le Représentant de la CPE a tout d'abord exprimé sa gratitude au pays hôte, l'Afrique du sud et à l'Union africaine pour l'opportunité accordée à son Organisation, de prendre part aux travaux de la troisième CTAS. Il a indiqué que cette session tirait son exceptionnelle importance du Sommet extraordinaire de Ouagadougou sur la promotion de l'Emploi et la lutte contre la pauvreté, ainsi que de la perspective de la revue des objectifs de Millénaire pour le développement.

12. L'orateur a salué la recommandation d'inclure le travail décent dans les objectifs du millénaire, conformément à la déclaration et au Plan d'action du Sommet de Ouagadougou. Après avoir rappelé les performances économiques africaines, selon les statistiques de la Banque africaine de développement, il en a appelé au renforcement du tripartisme à travers le maintien de la périodicité annuelle de sessions de la CTAS afin de privilégier le dialogue social dans le cadre de tribune commune des gouvernements, des employeurs et des travailleurs africains.

13. Le Représentant de la CPE a, pour conclure, rendu hommage à l'UA et au NEPAD pour leur engagement face aux défis de la mondialisation et de la bonne gouvernance publique et d'entreprises et a promis l'appui de son Organisation dans leurs efforts pour relever ces défis.

Allocution du Représentant des Travailleurs

14. Le Représentant des travailleurs a exprimé ses remerciements au gouvernement et au peuple de l'Afrique du Sud pour l'hospitalité qui leur a été réservée. Il s'est félicité des travaux fructueux effectués par la réunion des Experts et a remercié les Ministres du travail pour leurs engagements dans la promotion du dialogue social en Afrique. Il a également indiqué que le groupe des travailleurs a apprécié le fait que les Ministres aient considéré de ce point comme une priorité.

Allocution du Représentant du BIT

15. Dans son allocution, Mlle Regina Amadji-Njoku, Directrice régionale de l'Organisation internationale du travail a transmis à la réunion les salutations du Directeur général de l'OIT et a indiqué que ce dernier n'a pas pu participer à la réunion pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle a exprimé ses remerciements au gouvernement de l'Afrique du Sud pour l'accueil chaleureux qu'il leur a été réservé et s'est félicitée de la manière dont la Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales a conduit les affaires de la Commission de l'UA. Elle s'est félicitée de la manière efficace dont le Ministre du Bénin a assuré son mandat et a exprimé ses remerciements au Ministre du Burkina Faso pour avoir abrité le Sommet extraordinaire.

16. Elle a rappelée qu'un certain nombre de point exhaustifs ont été examinés au cours de la réunion des experts, et que l'OIT était disposée à soutenir les travaux de la Commission du Travail et des Affaires sociales. Elle a rendu hommage au groupe africain de l'OIT pour avoir travaillé en synergie avec l'OIT et s'est félicitée de leurs contributions au Conseil d'administration de l'OIT en particulier la contribution du groupe africain lors de l'examen du budget. Elle a informé la réunion que l'OIT lancerait une initiative tripartite sur le travail décent et a exprimé sa satisfaction devant le fait que la réunion des Experts ait recommandé l'inclusion de la question du travail décent dans les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi pour les jeunes.

17. S'agissant du Sommet extraordinaire, le Directeur régional a indiqué que l'OIT a été disposée à œuvrer de concert avec l'UA et les CER dans le suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet. S'agissant des OMD, elle a indiqué que l'OIT aiderait l'UA dans le processus préparatoire de la position africaine commune sur les OMD. Pour conclure, elle a réitéré le soutien de l'OIT à l'Union africaine, aux Etats membres et aux partenaires sociaux qui consistera à leur fournir l'expertise et l'aide en fonction de la demande nécessaires au suivi du Sommet de Ouagadougou ; l'intégration du travail décent ; la réduction de la pauvreté ; et la création d'OMD. Elle a également réaffirmé la satisfaction de l'OIT d'entretenir une collaboration soutenue avec les partenaires tripartites régionaux de l'OIT.

Allocution de Maître Bience Gawanas, Commissaire en charge des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine

18. La Commissaire des Affaires sociales a souhaité la bienvenue aux délégués tout en leur transmettant les salutations fraternelles de Son Excellence Alpha Omar Konaré, Président de la Commission de l'UA. Elle a rendu hommage au Gouvernement d'Afrique du Sud pour avoir accueilli la Troisième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales et également remercié l'OIT pour l'assistance qu'elle a accordée à la Commission et aux Etats membres. Elle a rappelé le Sommet extraordinaire qui s'est tenu en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) et dont l'objectif était d'élaborer des stratégies visant à créer des emplois et à réduire la pauvreté. Elle a invité la

réunion à se référer au point de l'ordre du jour intitulé « Repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales » qui vise à donner une orientation pour ce qui concerne le développement social et la promotion de la collaboration intersectorielle. A cet égard, le développement social devra être abordé de manière globale et intégrée, avec la participation des parties prenantes. Elle a, pour conclure, exprimé ses remerciements aux délégués pour leur participation active aux travaux de la réunion.

Allocution du Président en exercice et Ministre des Finances de l'Afrique du Sud

19. Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence Trévor Manuel, invité d'honneur, a souhaité la bienvenue dans son pays à tous les participants. Après s'être félicité de la mise en place et du développement d'institutions collectives fortes notamment l'UA et le NEPAD, il a exprimé sa préoccupation devant le fait que les pays africains n'ont enregistré que peu de progrès. L'environnement macro-économique en Afrique a été évoqué comme étant le résultat du nombre de conflits civiles et politiques qui rend l'Afrique plus instable qu'auparavant. Il a souligné que les OMD restent un rêve en Afrique et que les africains doivent eux-mêmes relever ces défis. Le Président en exercice a évoqué la Déclaration de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique comme étant un moyen de relever les défis que posent la migration et le sous-emploi auxquels les africains se trouvent confrontés.

20. Pour conclure, il a indiqué que le système des droits et législations du travail devrait définir ce dont la société a besoin pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, par l'adoption d'un système d'éducation, de développement des compétences, de création d'emploi et de législations et droits du travail.

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport du Président sortant de la 2^{ème} Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine (CTAS)

21. En présentant ce rapport, le Ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative de la République du Bénin a informé la réunion des ministres que tout avait été dit dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture officielle de la session ministérielle. Il a rappelé sur la base de son expérience de Président en exercice, les principales suggestions comme suit :

- (i) la CTAS devrait désormais tenir alternativement ses sessions au Siège à Addis-Abeba, dans un pays hôte. Ainsi, le mandat du Bureau de la CTAS serait de deux ans, son renouvellement devant se faire uniquement au Siège ;
- (ii) la régularité des réunions du bureau entre sessions pour faire le point de la situation à mi-parcours ;

- (iii) l'association du Président du Bureau précédent dans les réunions du Bureau en exercice ;
- (iv) la jonction des travaux de la CTAS avec ceux des ministres des Finances afin d'harmoniser les politiques macro-économiques, notamment les objectifs de millénaire.

22. Après une brève discussion au cours de laquelle des commentaires et suggestions ont été avancés, la réunion a décidé de référer les éventuelles propositions et réflexions dans le cadre de l'examen du point LSC/MIN/2f (III) intitulé « repenser la CTAS ».

IV. QUESTIONS DE PROCEDURE

a) Election du Bureau

23. S.E. Monsieur l'Ambassadeur Emmanuel Mendoume Nze, Représentant permanent de la République Gabonaise auprès de l'Union africaine et Doyen du Corps diplomatique africain à Addis Abéba a informé la réunion ainsi qu'il suit des résultats des consultations.

- Président: Afrique du Sud – Australe (Gouvernement)
- 1^{er} Vice-Président: Mauritanie - Nord (Travailleurs)
- 2^{ème} Vice-Président: Cameroun – Centrale (Gouvernement)
- 3^{ème} Vice-Président: Kenya - Est (Employeurs)
- Rapporteur: Bénin - Occidentale (Gouvernement)

b) Adoption de l'ordre du jour

24. La réunion des Ministres a adopté l'ordre du jour comme suit:

1. Ouverture de la réunion
2. Rapport du Président sortant de la 2^{ème} Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine
3. Questions de procédure :
 - a. Election du Bureau ;
 - b. Adoption de l'ordre du jour ;
 - c. Organisation des travaux. LSC/MIN/1(III)
4. Examen du rapport et des recommandations de la réunion des Experts :
 - 4.1. Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par rapport aux questions de travail et d'Emploi LSC/MIN/2a(III)

- 4.2. Information sur les Résultats du Sommet
extraordinaire sur l'Emploi et la lutte contre la
pauvreté en Afrique LSC/MIN/2b(III)
- 4.3. Projet de Cadre politique sociale pour l'Afrique LSC/MIN/2c(III)
- 4.4. Projet de Cadre stratégique pour une politique en
matière de migration en Afrique LSC/MIN/2d(III)
- 4.5. Création d'un Conseil consultatif sur le
vieillessement LSC/MIN/2e(III)
- 4.6. Repenser la Commission du Travail et des Affaires
sociales LSC/MIN/2f(III)
5. Rapport de la 16^{ème} réunion du Conseil d'Administration de
l'Institut africain de Réadaptation (IAR) LSC/MIN/3III)
6. Date et lieu de la Quatrième session ordinaire de la
Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union
africaine.
7. Questions diverses
8. Clôture

c) Organisation des Travaux

25. La réunion a adopté les horaires de travail suivants :

- Matin : 10H00 – 13H00
- Après-midi : 15H00 – 18H30

26. Une minute de silence a été observée à la mémoire des 40 travailleurs zambiens qui avaient trouvé la mort dans un accident et à la mémoire de l'Ambassadeur d'Afrique du Sud en Ouganda, décédé subitement dans l'exercice des ses fonctions.

V. RESUME DES TRAVAUX

Point 4 de l'ordre du jour : Examen du rapport et des recommandations de la réunion des Experts, notamment :

27. Le Rapport et les recommandations de la réunion des experts ont été présentés par le Directeur général du ministère du Travail de la République de l'Afrique du Sud. Il a annoncé que 39 Etats membres de l'UA, un certain

nombre d'institutions des Nations unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des partenaires de coopération et des amis de l'Afrique ont participé à la réunion des experts. Il s'est félicité de la manière efficace dont les experts ont traité des questions à l'ordre du jour et produit le rapport. S'agissant de chacun des points de l'ordre du jour, le Directeur général a noté le résumé de la présentation et des débats et ensuite souligné les recommandations.

28. La réunion des ministres a par la suite examiné le rapport et les recommandations point par point comme dans l'ordre du jour de la réunion des experts et fait les recommandations et résolutions y relatives. Les points ci-après de l'ordre du jour auxquels la réunion des ministres a accordé une attention toute particulière sont:

- 4.1. Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par rapport aux questions de travail et d'Emploi- LSC/MIN/2a(III)
- 4.2. Information sur les Résultats du Sommet extraordinaire sur l'Emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique -LSC/MIN/2b(III)
- 4.3. Projet de Cadre politique sociale pour l'Afrique - LSC/MIN/2c(III)
- 4.4. Projet de Cadre stratégique pour une politique en matière de migration en Afrique - LSC/MIN/2d(III)
- 4.5. Création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement - LSC/MIN/2e(III)
- 4.6. Repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales - LSC/MIN/2f(III)

Point 1 de l'Ordre du jour de la réunion des Experts : Cérémonie d'ouverture

29. La réunion des ministres a adopté les recommandations ci-après, faites par la Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales et Son Excellence le Ministre du Travail d'Afrique du Sud à la cérémonie d'ouverture de la réunion des experts :

- (i) Exhorte toutes les parties prenantes à travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires pour la promotion du développement de l'Afrique ;
- (ii) Invite instamment la Commission du Travail et des Affaires sociales à mettre en œuvre et à évaluer les engagements pris chaque année ;
- (iii) Réitère la nécessité de formuler des stratégies et de prendre des mesures propres à régler les problèmes d'inégalité et de réduction de la pauvreté à long terme et de déployer des efforts concertés pour réussir à surmonter les défis posés par le chômage et la pauvreté.

Message de l'Organisation Arabe du Travail (OAT)

30. Les recommandations suivantes ont été adoptées à l'issue du message de l'OAT :

- (i) Promouvoir la coopération afro-arabe pour une meilleure participation dans l'économie mondiale ;
- (ii) Organiser le deuxième congrès du Travail afro-arabe qui regrouperait partenaires arabe et africain et renforcerait la coopération arabo-africaine par un partage d'informations plus élargi entre l'Organisation Arabe du Travail et la Commission du Travail et des Affaires sociales ;
- (iii) Le représentant de l'OAT entreprend des consultations et convoque la deuxième conférence afro-arabe.

Point 3 de l'ordre du jour de la réunion des Experts :

Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur :

- a) **Les activités relevant de la compétence de la Commission du Travail et des Affaires du Travail ;**
- b) **Etat de mise en œuvre des recommandations de la 2^{ème} session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine**

31. Les recommandations suivantes ont été adoptées sur les deux rapports précités:

- i) les Etats membres devraient traduire en actions concrètes les décisions et recommandations adoptées par la Commission du Travail et des Affaires sociales (CTAS) ;
- ii) Répondre le plus tôt possible aux demandes formulées par la Commission de l'Union africaine au sujet de leurs activités et fixer des délais précis ;
- iii) Ratifier les instruments juridiques internationaux pertinents, en particulier la Charte africaine des droits et du Bien-être de l'enfant ;
- iv) Informer tous les ministères concernés, des décisions et recommandations formulées dans leur domaine de compétence ;
- v) Faciliter les consultations intergouvernementales sur le sujet ;

- vi) Examiner la question concernant l'efficacité des activités de la Commission du Travail et des Affaires sociales dans le contexte de l'examen envisagé de son règlement intérieur.

Point 4.1 de l'ordre du jour :

Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par rapport aux questions de travail et d'Emploi

32. Après un long débat sur ce point, les recommandations suivantes ont été adoptées :

- (i) Assurer qu'un programme d'action africain qui prenne en compte la question essentielle de la création d'emplois, de l'infrastructure et d'autres questions sociales qui ne sont pas comprises dans les OMD soit élaboré par la Commission de l'Union africaine et mis en œuvre. Un calendrier précis pour la mise en œuvre du programme doit être préparé sur la base du mandat donné par le Sommet d'Abuja, tenu en janvier 2005 ;
- (ii) Créer un Comité chargé de synthétiser les contributions de la Commission du Travail et des Affaires sociales au rapport exhaustif sur les OMD ;
- (iii) Demander la mobilisation de ressources pour les programmes de développement et la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par l'annulation, entre autres, de la dette et la réalisation de l'APD agréé et l'accroissement du IDE pour combler le manque de ressources ;
- (iv) Encourager les Etats membres à présenter des rapports nationaux sur l'état de la mise en œuvre des OMD ;
- (v) Intégrer le travail décent dans la Déclaration du Millénaire et les OMD, en mettant l'accent particulièrement sur l'emploi des jeunes et des femmes;
- (vi) Demander à la Commission de l'Union africaine de faire des propositions concrètes relatives à la mise en œuvre opérationnelle et de l'intégration du travail décent en tant qu'objectif, en collaboration avec les CER, le BIT et d'autres partenaires et parties prenantes ;
- (vii) Inclure le travail décent et l'emploi des jeunes qui doivent être prise en compte dans l'élaboration de la Position commune africaine sur la révision à mi-parcours des OMD ;
- (viii) Prier tous les partenaires internationaux de développement de soutenir les initiatives de développement régionaux y compris le NEPAD et le Plan d'action pour que l'Afrique réalise à temps, ses objectifs du Millénaire pour le développement millénaire;

- (ix) Encourager l'ensemble des parties prenantes à mettre en œuvre la déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté
- (x) Les rapports intérimaires annuels à la CTAS doivent comporter l'évaluation de la mise en œuvre des OMD.

Point 4.2 de l'ordre du jour :

Information sur les Résultats du Sommet extraordinaire sur l'Emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique

33. Après de longues discussions, la réunion des Ministres a adopté les recommandations suivantes :

- (i) Inviter les États membres et la Commission de l'UA à accélérer la mise en œuvre des résultats du Sommet Extraordinaire, en collaboration avec les CER et les partenaires de développement ;
- (ii) Encourager les États membres à partager les meilleures pratiques en matière de création d'emplois et à harmoniser les programmes y afférents sur le continent ;
- (iii) Demander au Bureau et à la Commission de l'UA d'élaborer un format de rapport sur la mise en œuvre des résultats de Ouagadougou ;
- (iv) Demander à la Commission de l'UA d'élaborer les modalités de mobilisation de ressources ;
- (v) Demander à la Commission de l'UA d'impliquer les pays donateurs dans le règlement des obstacles juridiques et administratifs au rapatriement des fonds illégalement acquis ;
- (vi) Obtenir l'annulation inconditionnelle de la dette afin de mobiliser les ressources nécessaires à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

Point 4.3 de l'ordre du jour:

Projet de Cadre politique sociale pour l'Afrique

34. Les recommandations suivantes formulées par les experts ont été approuvées :

- (i) les Etats membres devraient organiser des consultations internes avec les différents secteurs sociaux sur la base du projet de

document cadre de politique social en vue de recueillir les commentaires de tous les partenaires, 30 juin 2005 au plus tard;

- (ii) le rapport doit être enrichi pour traiter les programmes des développements sociaux ; le Département des Affaires sociales devra soumettre ledit rapport à un séminaire d'experts intersectorielles et multidisciplinaires (économistes, sociologues, anthropologues, etc.) et à un forum des ministres des secteurs sociaux ;
- (iii) les institutions et les professionnels des secteurs sociaux, les universités et les centres de recherche, et les partenaires sociaux devraient être pleinement impliqués.

Point 4.4 de l'ordre du jour :

Projet de Cadre stratégique pour une politique en matière de migration en Afrique

35. Cette importante question qui concerne beaucoup d'autres secteurs a été largement discutée. Il y avait toujours deux points de vue divergents :

- (i) Le cadre a été mandaté par les Chefs d'Etat. Il est sous examen depuis 2001 et de nombreuses contributions y ont été apportées. En outre, la CTAS a examiné le document deux fois en 2004, et les Etats membres avaient été invités à mener des consultations intersectorielles et à soumettre des recommandations à la Commission de l'Union africaine. Il est donc impérieux d'adopter le document en principe en tant que lignes directrices pour les Etats membres, dans la mesure où le document n'a pas un caractère contraignant. Les Etats membres peuvent faire d'autres contributions et observations pour améliorer le document en vue de sa soumission ultérieure à la prochaine session de la Conférence de l'Union africaine.
- (ii) De sérieuses lacunes dont certaines ont été identifiées au paragraphe 32 susmentionné comportent des conséquences graves pour la mise en œuvre. Par conséquent, le document nécessite de plus amples consultations avec les autorités gouvernementales et les partenaires et doit être considéré comme un travail en cours d'amélioration pour son adoption ultérieure.

36. Après un long débat sur ces deux points de vue divergents, les Ministres ont pris la décision suivante :

Le consensus général est d'entériner le projet de document. Les Etats membres qui auront des contributions à faire, devront les soumettre à la Commission de l'Union africaine d'ici le 30 mai 2005. La Commission les incorporera dans le document pour examen par le Conseil exécutif et la Conférence prévus à Syrte en juillet 2005.

Point 4.5 de l'ordre du jour:

**Suivi du cadre d'orientation et du Plan d'action sur le Vieillissement :
création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement**

37. Les recommandations suivantes soumises à la réunion des experts ont été approuvées :

- (i) Chaque région devrait mettre en place son propre conseil consultatif et nommer un représentant au Conseil consultatif continental. Le Conseil devra être tripartite et les représentants des syndicats et des employeurs devront être membres du Conseil consultatif ;
- (ii) La Commission de l'Union africaine devra définir la structure, les modalités et les incidences financières et faire une proposition ;
- (iii) S'agissant du financement du Conseil consultatif, la Commission de l'UA devra inclure cette proposition à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue à Dakar sur le financement de la Commission de l'Union africaine et de ses organes ;
- (iv) Les capacités des fonctionnaires des Etats membres sur le sujet doivent être renforcée pour leur permettre de traiter des questions relatives au vieillissement.

Point 9 de l'ordre du jour:

Rapport sur les activités des membres africains du Conseil d'Administration du BIT

38. Dans la présentation du rapport, le Président de la réunion des experts a informé la réunion des Ministres que la région de l'Ouest avait été omise par erreur, que les résultats des consultations avaient fait apparaître un consensus en faveur du Nigeria comme membre titulaire et que les consultations étaient encore en cours pour la désignation des pays qui occuperont les deux sièges de suppléants. Au cours des discussions, les résultats de consultations ont été présentés comme suit :

- (i) Afrique australe : Afrique du Sud et Malawi : titulaires
Mozambique suppléant
- (ii) Afrique du Nord : Maroc : titulaire
Tunisie : suppléant

39. Toutefois, ce choix qui était fondé sur la grille de rotation arrêtée dans le cadre de l'OIT depuis 1975 nécessite de nouvelles consultations en raison de la récente entrée de Mauritanie au sein du groupe du Nord et la décision définitive sera communiquée lors de la Conférence internationale du travail.

- (iii) Afrique Centrale : Cameroun : titulaire
Burundi : suppléant

40. A noter que le Burundi occupera le poste de titulaire, et le Tchad, celui de suppléant pour la période 2008 -2011.

- (i) Afrique de l'Est : Kenya : titulaire
Ouganda et Ethiopie : suppléants

- (ii) Afrique de l'Ouest : Nigeria : titulaire
Les consultations se poursuivent pour les deux
sièges de suppléants

41. Le Ministre du Cameroun a insisté sur la nécessité de prendre une décision claire sur le système de l'allocation entre pays africains du siège de rotatif entre l'Afrique et l'Amérique Latine. Il a, en outre, invité la réunion à désigner un nouveau coordinateur du groupe africain à Genève, car le Cameroun terminera impérativement son mandat en juin 2005.

42. La réunion a adopté ce point avec les amendements y apportés.

- (i) la répartition des responsabilités pendant la 93^{ème} Conférence internationale du travail et la nécessité d'une rapide concertation entre l'Algérie et le Burkina Faso pour savoir lequel des deux pays assurera la présidence de la Commission de l'emploi des jeunes. Le choix de l'Ethiopie en qualité de Président du groupe gouvernemental et du Bénin en tant que Président du Comité de vérification de pouvoir de la prochaine CIT en juin 2005 a été approuvé ;
- (ii) la disponibilité d'un programme de formation et des bourses d'études du BIT en faveur des pays d'expression espagnole ;
- (iii) la nécessité pour l'Afrique d'avoir un ou plusieurs sièges au sein du groupe des membres non électifs du Conseil d'administration.
- (iv) l'importance d'entretenir le climat d'unité afin de parler d'une seule voix sur toutes les questions d'intérêt pour l'Afrique ;
- (v) la nécessité d'obtenir un ou plusieurs sièges non électifs au sein du Conseil d'administration, car seule la région Afrique n'a pas de sièges non électifs ;
- (vi) l'arrangement interne africain et informel pour que deux ou trois pays africains soient membres permanents du Conseil d'administration ;

- (vii) la durée du mandat du Directeur Général du BIT devrait être illimitée comme convenu auparavant;
- (viii) le remplacement des fonctionnaires africains du BIT qui prennent la retraite et la préparation de jeunes professionnels à employer;
- (ix) le choix des membres du Conseil d'administration fondé sur les critères de rotation, de disponibilité, de participation active et effective aux réunions et aux travaux ;
- (x) le renforcement des consultations tripartites au sein du groupe africain à Genève ;
- (xi) la formation des ressources humaines et l'octroi des bourses aux pays d'expression portugaise et espagnole à l'instar des autres groupes linguistiques ;
- (xii) les consultations des groupes régionaux pour soumettre leurs candidats comme prochains membres du Conseil d'administration ;
- (xiii) l'importance d'un inventaire des décisions et recommandations du groupe africain pour faciliter les recherches et les consultations et servir de référence pour les nouveaux membres

Point 10 de l'ordre du jour de la réunion des experts:

Points proposés par les Etats membres :

Afrique du Sud

(a) Activités dans le secteur de la pêche : Normes proposées par le BIT pour le secteur de la pêche

43. Les recommandations suivantes ont été adoptées telles que soumises :
- (i) L'Afrique soutien l'adoption des normes internationales.
 - (ii) Une approche à deux niveaux doit être adoptée en ce qui concerne les pièces d'identité pour les pêcheurs entreprenant de longs voyages ; ceci implique :
 - a. La ratification de la Convention n°185 relative aux papiers d'identité devrait être suivie de près ;
 - b. La procédure d'amendements simplifiée, proposée dans la Convention devrait être utilisé pour amender la Convention consolidée sur la pêche si nécessaire ;

- c. S'agissant de la sécurité sociale, la position africaine devrait soutenir l'inclusion d'une disposition relative à la sécurité sociale. Toutefois, celle-ci devra être régie par des législations et règlements nationaux.

- (iii) Une position africaine sur la question devrait être élaborée par les experts à Genève pour discussion à la Conférence internationale du travail en juin 2005 ;
- (iv) Les délégations à la Conférence de l'OIT devraient comprendre des experts du secteur de la pêche.

(b) Cadre pour la promotion de la sécurité et de la santé au Travail : 4^{ème} point de l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail (93^{ème} session) – 2005

44. Les recommandations suivantes concernant la position africaine commune ont été adoptées :

- a) Le groupe africain devrait soutenir l'adoption de la Convention et de la recommandation proposées
- b) Le groupe africain devrait souligner la nécessité de services d'inspection progressifs couvrant de manière intégrée les questions de sécurité et de santé au travail ;
- c) Un instrument créant le cadre promotionnel sur la sécurité et la santé et qui assure le renforcement des capacités en matière de sécurité et de santé au travail dans le secteur informel et les petites et moyennes entreprises devraient être adoptées ;
- d) L'objectif de l'instrument devrait inclure la formation appropriée en matière de sécurité et de santé au travail pour les travailleurs en vue de créer un environnement de travail plus sûr et plus sain, et devrait faire parti des programmes nationaux concernant la sécurité et la santé au travail ;
- e) Les Etats membres en développement qui ratifient la Convention devraient bénéficier d'une assistance pour formuler, mettre en œuvre et évaluer leurs programmes nationaux en matière de sécurité et de santé au travail, en consultation avec les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs et pour assurer l'amélioration continue ;
- f) Chaque Etat membre devrait mettre en place une infrastructure durable en matière de sécurité et santé au travail afin de donner une haute priorité à cette question dans le programme national ;

- g) Les pays qui ratifient devraient identifier les secteurs à haut risque et élaborer des stratégies pour éliminer ou réduire ces risques ;
- h) Les questions relatives au VIH/SIDA devraient être traitées dans la convention.

(c) Emploi des jeunes

45. Les recommandations suivantes ont été adoptées telles que présentées. La réunion :

- (i) demande à la Commission de l'Union africaine de consolider les questions soulevées lors de l'examen du document en vue de poursuivre les discussions au cours de la CIT en juin 2005 ;
- (ii) demande aux Etats membres de mettre en place des structures tripartites pour lancer et encourager les initiatives de création d'emploi pour les jeunes ;
- (iii) demande aux Etats membres de soumettre des rapports sur les activités nationales en matière de création d'emplois pour les jeunes, à la Commission qui les synthétisera en un seul rapport continental ;
- (iv) demande aux Etats membres de coopérer avec le BIT dans son programme « Améliorer votre entreprise » dans le cadre de la promotion du développement de l'entreprise pour les jeunes; les instruments existants de l'OIT relatifs à l'emploi des jeunes devraient être évalués ;
- (v) demande que des actions positives soient prises en matière d'emplois et de services en faveur des jeunes, à travers des projets, des plans de subvention, de sous-traitance et de prêts publics garantis.

Point 11 de l'ordre du jour de la réunion des experts :

Information sur les activités des institutions spécialisées de l'Union africaine et des organisations interafricaines

(a) L'organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)

46. La session ministérielle a pris note du rapport.

(b) La Confédération panafricaine des Employeurs (CPE)

47. La session ministérielle a pris note du rapport.

**(c) La Confédération des syndicats libres – Région Afrique (CISL-
AFRIQUE)**

48. La session ministérielle a pris note du rapport avec les réservations exprimées par certaines délégations, ainsi que de l'importance du dialogue social entre les parties prenantes sur le problème mentionné dans le rapport.

(d) L'association panafricaine de la productivité (APAP)

49. La session ministérielle a pris note des actions suivantes proposées par l'Association :

- (i) L'APAP devrait envisager de travail avec la CEDEAO ;
- (ii) L'APAP devrait disposer de son propre secrétariat ;
- (iii) La composition de l'APAP doit être représentative du Continent africain ;
- (iv) L'APAP devra se forcer de répondre aux attentes de ses membres ;
- (v) Explorer les sources de financement.

(e) L'Institut africain de réadaptation (IAR)

50. La session ministérielle a pris note des recommandations suivantes :

- (i) les membres de l'IAR devraient soutenir l'Institut en s'acquittant de leurs contributions ;
- (ii) les autres Etats membres ont été invités à adhérer à l'IAR en signant l'accord portant création de l'IAR ;
- (iii) l'IAR ainsi que toutes autres institutions spécialisées de l'Union africaine doivent connaître le cycle budgétaire des Etats membres pour permettre aux pays d'inclure dans leur budget la contribution due à ces institutions.

(f) L'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ)

51. La session ministérielle a pris note des recommandations suivantes :

- (i) L'Union africaine est exhortée à jouer un rôle plus actif dans la mise en oeuvre des programmes de l'UPJ ;
- (ii) Un plate-forme pour les ministres africains chargés des questions de la jeunesse devrait être créée ;
- (iii) Les Etats membres devraient apporter leur soutien aux activités de l'UPJ ;
- (iv) La question de la faible participation des jeunes dans le développement socio-économique du continent devrait être traitée et l'UPJ doit être plus dynamique ;

- (v) Les liens entre les jeunes et les mouvements des travailleurs devraient être renforcés car les jeunes sont les plus affectés par le chômage et les questions connexes. Ils doivent coopérer avec les autres parties prenantes ;
- (vi) Des liens plus étroits devraient être établis avec les mouvements des jeunes et les ministères compétents ;

(g) Le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA)

52. Aucun rapport n'a été présenté sous ce point.

(h) Le Centre africain de formation et de recherche appliquée dans le domaine du développement sociale (CAFRADES)

53. La session ministérielle a pris note des recommandations suivantes :

- (i) Le mandat du CAFRADES devra être examiné ;
- (ii) Les Etats membres du CAFRADES devraient honorer leurs engagements en s'acquittant de leurs contributions au Centre et les Etats membres qui ne sont pas encore membres, devraient adhérer au CAFRADES ;
- (iii) La Commission de l'Union africaine devrait renforcer sa coopération avec le CAFRADES et continuer à le soutenir, notamment dans la mise en œuvre de ses programmes de lutte contre la pauvreté, et ses programmes pour la paix et la sécurité;
- (iv) La Commission de l'Union africaine devrait être invitée à accorder au CAFRADES le statut d'institution spécialisée de l'Union africaine ;

(i) Communication du NEPAD sur « Africa-Recruit »

54. La réunion des ministres a pris note des recommandations ci-après :

- i) Encourager Africa-Recruit à élargir ses activités à toutes les régions de l'Afrique ;
- ii) Encourager les Etats membres à étudier et à envisager les moyens permettant de promouvoir les transferts de ressources financières de l'étranger.

Point 12 de l'Ordre du jour des Experts : **Repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales (CTAS)**

55. La réunion ministérielle a examiné la question à la lumière des recommandations faites par la réunion des experts et les observations suivantes ont été faites :

- i) La nécessité de restructurer la CTAS afin de la rendre plus efficace et plus efficiente, et de recentrer les questions soumises à son examen sur l'emploi et toutes les autres questions sociales ;
- ii) La nécessité d'approfondir la question de la « restructuration » de la CTAS afin que des propositions concrètes puissent être faites et que les ministres puissent prendre les décisions appropriées. A cet égard, les propositions suivantes ont été faites :
 - Soumettre la question à un Comité d'experts composé des membres suivants : Président en exercice de la CTAS (Afrique du Sud), un Représentant des employeurs, des travailleurs et des Etats membres qui ont eu à présider la CTAS, à savoir Maurice, Bénin et Burkina Faso. Le Comité aurait à se pencher sur un certain nombre d'éléments et entre autres, le mandat et la fréquence des réunions du Bureau ; le lien entre les Ministres de la CTAS et les Ministres des Finances ; analyses des problèmes juridiques que la refonte de la CTAS pourraient poser, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'autres organes de l'Union ainsi que les problèmes financiers et politiques y relatifs;
 - Soumettre la question à la Commission de l'Union africaine qui dispose de l'expertise nécessaire pour mener une étude approfondie et soumettre des recommandations appropriées à la CTAS ;
 - Soumettre la question à un Bureau d'étude ou à un expert indépendant pour des recommandations objectives;
- iii) Mise en place de mécanismes adéquats de mise en œuvre et de suivi des décisions de la CTAS ;
- iv) Mise en place des mécanismes de suivi prévus par la Déclaration de Ouagadougou sur l'Emploi et la lutte contre la pauvreté ;
- v) Nécessité de proroger le mandat du Bureau à deux ans avec une rotation des sessions qui seraient tenues au Siège de l'Union et à l'invitation des Etats. Il a été proposé que le Bureau soit élu lorsque la session se tiendrait dans un pays hôte ;

- vi) Nécessité d'instaurer un dialogue entre le Bureau de la CTAS et la Commission de l'Union africaine afin qu'il y ait un meilleur suivi de la mise en œuvre des décisions de la CTAS ;
 - vii) Possibilité de maintenir la CTAS en l'état en créant deux sous-commissions, l'une chargée de l'emploi et l'autre des autres questions sociales. Ces Commissions feraient rapport à la session plénière qui prendrait les décisions appropriées. A cet égard, il a été proposé que le Règlement Intérieur soit révisé en conséquence. Certaines délégations ont aussi proposé que la CTAS soit maintenu en l'état mais pourrait tenir des sessions annuelles alternatives, les unes consacrées à l'emploi et les autres aux questions sociales.
56. A l'issue d'un débat exhaustif sur la question, les recommandations suivantes ont été formulées :
- i) La Commission de l'UA a été chargée d'entreprendre une étude détaillée sur la question et de faire des recommandations appropriées à la prochaine session de la CTAS ;
 - ii) L'importance de maintenir la nature tripartite du CTAS en raison du fait qu'elle constitue le cadre idéal pour le dialogue en cours entre les gouvernements, les employeurs et les employés. Toutefois, les Etats membres devraient respecter l'aspect tripartite dans la composition de leurs délégations à la CTAS ;
 - iii) La nécessité de scinder la CTAS en deux commissions distinctes, l'une sur le travail et l'emploi au niveau duquel le principe du tripartisme s'appliquerait, et l'autre sur les questions de santé et de développement social dont les modalités de fonctionnement devront être élaborées. Il a été proposé, dans la même veine, de restructurer le CTS chargé de la Santé, du Travail et des Affaires sociales prévu par l'Acte constitutif;
 - iv) L'importance de réviser le mandat et les méthodes de travail de la CTAS, en mettant en place des programmes plus concrets et en tenant compte de la mise en œuvre des CTS. A cet égard, il a été proposé d'élaborer des méthodes permettant l'examen des questions de nature diverse, en particulier, les questions sociales qui, à l'heure actuelle, ne sont pas prises en charge de manière adéquate ;
 - v) Une durée appropriée entre les différentes sessions de la CTAS. A cet égard, trois opinions ont été exprimées :
 - Certains délégués étaient d'avis que la CTAS devait se réunir tous les ans, afin de préparer la position commune de l'Afrique, en prévision de la Conférence annuelle de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

- D'autres ont indiqué que les réunions annuelles ne permettaient pas une préparation adéquate et un suivi approprié des décisions et qu'il était donc opportun que la CTAS se réunisse tous les deux ans;
 - D'après certaines délégations, même si la CTAS se réunit chaque année, l'ordre du jour doit se focaliser sur les questions sectorielles et thématiques afin que si au cours d'une réunion annuelle elle traite les questions du travail et tripartites, l'année suivante elle se réunit pour débattre des questions sociales ayant des thèmes précis.
- vi) La mise en place de mécanismes appropriés de mise en œuvre et de suivi des décisions adoptées et, en particulier, celles des travaux du Sommet de Ouagadougou sur l'Emploi et la Lutte contre la pauvreté. Il a été aussi proposé la mise en place de mécanismes permettant aux parties de faire leurs rapports à la CTAS;
- vii) Profiter des différentes expériences et mécanismes pour lutter contre la pauvreté et œuvrer particulièrement au renforcement de la coopération avec l'Organisation des Nations unies pour la mise en œuvre effective du Fonds mondial de la solidarité, et ce, compte tenu de sa contribution à la lutte contre la pauvreté dans le monde en général et en Afrique en particulier ;
- viii) Eu égard à l'importance et à l'intérêt que représentera le Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en Tunisie en novembre 2005 et, notamment, dans la réduction du fossé numérique entre les peuples et dans le développement et le progrès des technologies de la communication. En conséquence, la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine appelle les partenaires sociaux et les composantes de la société civile en Afrique à participer activement aux assises de cet événement mondial ;
- ix) Renforcer la coopération sud-sud en tirant notamment profit des compétences et des expériences africaines dans les domaines économique et social ;
- x) Autoriser le Président de la CTAS, en collaboration avec le Bureau et la Commission de l'UA, à revoir le mandat et les méthodes de travail de la CTAS en vue de renforcer son efficacité et son efficience. Cette revue prendra en compte l'étude en cours sur les CTS dont les résultats seront soumis à la CTAS, pour examen.

Point 13 de l'ordre du jour des Experts: **Date et lieu de la Quatrième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine**

57. Cette question a été soumise à l'attention de la réunion des Ministres.

Point 14 de l'ordre du jour des Experts: **Questions diverses**

58. Au titre des divers, les questions suivantes ont été soulevées et les recommandations ci-après les concernant ont été adoptées :

- i. Dans le cadre de la solidarité avec les partenaires du développement, l'Afrique du Sud a proposé que, dans l'avenir, le Directeur du Département des Affaires économiques et sociales au Siège des Nations unies à New York soit invité aux sessions de la CTAS. Le Président de l'Union africaine et la section chargée des Affaires sociales doivent être invités à assister et à présenter un rapport à la 44^{ème} session de la Commission des Nations unies sur le développement social prévue à New York en février 2006. Le Rapport doit se concentrer sur les questions liées aux engagements de Copenhague et les efforts déployés par le Continent dans la lutte contre la pauvreté.
- ii. Le Bénin demande que la Commission de l'Union africaine associe la Commission du Travail et des Affaires sociales à la réunion des Ministres des finances qui se tiendra à Dakar sur la revue des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Burkina, pays ayant abrité le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et le Bénin, Président sortant du Bureau de la CTAS devraient être également associés pour raison de suivi du dossier.
- iii. Le BIT a invité les délégations et participants au lancement de son livre sur l'insécurité économique et sociale des groupes marginalisés le jeudi 21 avril 2005 de 11 heures à 13 heures.
- iv. Le Sénégal, appuyé par d'autres délégations, a demandé d'adopter une résolution pour soutenir les travailleurs palestiniens.

Point 5 de l'ordre du jour: **Rapport de la 16^{ème} réunion du Conseil d'administration de l'Institut Africain de Réadaptation (IAR)**

59. La réunion des ministres a pris note du Rapport de la 16^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'Institut africain de la réadaptation.

Point 6 de l'ordre du jour: **Date et lieu de la Quatrième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine**

60. L'offre de la République du Sénégal d'abriter la 4^{ème} session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales a été acceptée à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

61. Les Ministres ont adopté à l'unanimité la Résolution en solidarité avec les travailleurs Palestiniens.

Point 8 de l'ordre du jour: **Séance de clôture**

62. Dans son intervention de clôture, le Président a remercié tous les délégués pour leur contribution significative qui a assuré le succès de la réunion. Il a également remercié les interprètes, le Secrétariat ainsi que l'équipe technique. Il a présenté des excuses aux délégués pour tout inconvénient ayant pu survenir et déclaré la réunion close.

2005

Report of the ministerial meeting of the AU labour and social affairs commission

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4407>

Downloaded from African Union Common Repository